

Les trois requêtes du comité acceptées

Augmentation des cotisations de membre, introduction du statut de membre actif limité et composition plus flexible du nombre de membres du comité: lors de l'Assemblée annuelle, les membres de la FECH ont accepté les 3 requêtes du comité, exprimant ainsi leur soutien pour la voie engagée par la FECH.

Le contexte économique est devenu difficile pour les éleveurs de chevaux, et la situation financière de la FECH impose la prise de mesures peu appréciées, comme l'augmentation des cotisations de membre, que le comité a soumis à l'Assemblée ordinaire de membre le samedi 18 avril 2015 à Wangen an der Aare. Michel Dahn, le président FECH, a mis en garde les 101 membres présents à l'Assemblée : „Les besoins financiers de ces prochaines années ne peuvent plus être couverts par davantage de mesures d'économies, sans inévitablement en faire les frais au niveau des prestations“. Afin de garantir l'avenir de la fédération et le maintien de son objectif principal, qui est l'élevage d'un cheval de sport CH performant et en bonne santé, les revenus doivent être augmentés durablement. Malgré le fait que le montant des cotisations de membre était inchangé depuis 2003, l'augmentation de CHF 50.- par catégorie a été contestée, et plusieurs membres ont pris la parole à ce sujet.

Les discussions ont été objectives et constructives, comme pour tous les autres points à l'ordre du jour, et la volonté des membres de tirer sur la même corde que leur comité était évidente. On peut citer p.ex. André Bonzon du Mont-sur-Lausanne, agriculteur à la retraite, qui a parlé au nom des nombreux éleveurs qui comme lui, ne font plus d'élevage activement mais paient tout de même leur cotisation par solidarité pour la fédération. Selon lui, „en augmentant le montant des cotisations, ils changeraient peut-être d'avis“, et il proposa au comité l'introduction d'une catégorie de membre passif, avec un montant de cotisation qui resterait inchangé. Michel Dahn a promis l'évaluation de l'introduction d'une telle catégorie de membres, et appelle à la solidarité des éleveurs – avec succès, puisque 67 membres ont soutenu l'augmentation du montant de cotisation comme requis par le comité, qui prendra effet en 2016.

C'est à l'unanimité que les membres ont donné leur accord à l'introduction du nouveau statut de membre actif limité à 1 an. La FECH s'adresse ainsi aux éleveurs qui ne nécessitent les prestations de la FECH qu'une seule fois, p.ex. pour ceux qui ne veulent qu'un seul poulain de leur jument. Aucune voix ne s'est opposée à la modification des statuts pour une composition plus flexible du nombre de membres au comité. Le comité était composé de 7 personnes jusqu'à présent ; désormais le comité sera composé du président, du responsable du département élevage et de minimum 3, maximum 5 autres membres.

La dissolution de provisions budgétée à CHF 40'000.- n'ayant pas été nécessaire, les comptes 2014 affichent un résultat nettement meilleur que prévu, avec un bénéfice de CHF 16'053.- au lieu du déficit budgété. Ce bénéfice peut être trompeur, car la FECH a vécu sur ses réserves l'an dernier, comme l'a souligné le responsable des finances du comité, Christian Bürki. La baisse des activités d'élevage a engendré des résultats en baisse dans différents domaines. Les membres ont accepté à l'unanimité les comptes 2014 tout comme le budget 2015, qui prévoit un déficit de CHF 6300.- malgré la dissolution de réserves à hauteur de CHF 75'000.-.

Concernant la réunification des deux fédérations d'élevage FECH et Cheval Suisse, le président FECH Michel Dahn a dû admettre que son objectif - réunir les deux fédérations en l'espace d'une année - était un peu trop ambitieux. De nombreux obstacles sont déjà franchis, et il est confiant que d'ici le 30 juin 2015, nous disposerons de davantage de données concernant la faisabilité d'une réunification et la volonté des deux fédérations de faire des compromis pour le bien commun. En ce qui concerne le point „compromis“, il y a eu quelques prises de paroles pointues de l'Assemblée, lorsque Michel Wehrli a reproché au comité qu'on venait juste „manger dans le râtelier de la FECH“, il demande une plus grande participation de l'autre fédération, surtout au niveau financier.

Sous le point des honneurs, Michel Dahn et l'ensemble du comité ont remercié Ronnie Meier pour son travail au comité depuis 2009, qui a démissionné pour des raisons familiales et professionnelles. De plus, le comité a également fait ses adieux à deux experts de concours de longue date, Bernard Studer et Eugen Stämpfli. Les honneurs des meilleurs éleveurs 2014 ont été remis à Josef Wiggl, Seewen, Werner Rütimann, Frümsen-Sax, et Jean-François Johnner, Lausanne.

A. Nido